

Code de vie du CFCG, année 2025-2026

Le centre d'éducation des adultes et de la formation professionnelle est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 2 les services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques applicables aux services éducatifs pour les adultes établis par le gouvernement en vertu de l'article 448

Le centre de formation de La Côte de Gaspé désire offrir un environnement inclusif où tous peuvent trouver un milieu propice au travail et aux apprentissages.

Pour maintenir cet objectif, le respect, valeur fondamentale de notre Centre, doit être l'affaire de tous.

Le respect : Sentiment de considération qui porte à traiter avec égards chaque individu ainsi que son environnement.

Le personnel du CFCG s'engage à respecter et défendre vos droits :

- Respect de votre intégrité physique et morale (confidentialité, sécurité, non-discrimination, non-intimidation et non-agression);
- Justice et équité;
- Écoute et dialogue;
- Services éducatifs de qualité;
- Climat favorable à la réussite.

Les responsabilités de l'élève

S'engager avec sérieux dans sa formation et s'engager envers ces marques de respect :

Respect de soi – Respect des autres – Respect de l'environnement scolaire – Respect de l'organisation



Tout geste jugé inapproprié par la direction et qui porte atteinte à la sécurité, à l'intégrité d'autrui et/ou de l'établissement, peut faire l'objet d'une suspension de formation ou d'une expulsion.

RESPECT DE SOI

Principe d'engagement : Je développe des attitudes et des comportements positifs qui m'aideront à vivre en harmonie avec moi-même. Le respect de ma personne se traduit dans mes gestes, dans mes paroles et dans ma façon de me présenter et de me vêtir.

1- COMPORTEMENT ATTENDUS OU INTERDITS	CONSÉQUENCES
<p>1.1 L'hygiène personnelle contribue à une image positive de soi, mais elle est aussi une marque de respect pour autrui. Il est donc demandé d'entretenir une hygiène entretenant votre sentiment de fierté personnelle et favorisant le vivre ensemble. Les odeurs trop intenses pouvant être dérangeante pour autrui, nous vous demandons de porter une attention particulière à votre odeur corporelle ainsi qu'à l'intensité des parfums que vous utilisez.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation par le personnel scolaire 2. Rencontre avec la ressource en travail social 3. Attentes signifiées de la direction;
<p>1.2 Par souci de santé et de sécurité, il est interdit, dans nos établissements, de consommer ou d'être sous influence de drogues et de boissons alcoolisées, d'en posséder, d'en faire le trafic ou d'être complice de son trafic.</p> <p>Si l'enseignant a un doute raisonnable de croire qu'un élève est sous influence de drogue ou d'alcool, il se doit d'appliquer le règlement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement et expulsion de la classe <ul style="list-style-type: none"> • l'élève expulsé doit rencontrer l'intervenant social du Centre avant de quitter l'établissement 2. Rencontre avec la direction et avertissement écrit <ul style="list-style-type: none"> • l'élève majeur sera référé à un organisme d'aide (ex : Michemin de Gaspé) 3. Suspension pour une durée de 3 à 5 jours; 4. Renvoi du CFCC <p>*Dans le cas de trafic, un signalement sera fait à la Sûreté du Québec</p>
<p>1.3 L'absentéisme est le premier frein à votre réussite. L'atteinte de vos objectifs de formation dépend principalement de votre implication. Trop d'absences à une matière est jugée très problématique pour votre réussite.</p> <p>Notez qu'une arrivée tardive ou un départ hâtif sont considérés comme des absences pour la période en cours.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement par l'enseignant.e. Une fiche d'observation est complétée 2. Second avertissement, par écrit, de l'enseignant.e. L'information est transmise à la ressource en travail social, à la conseillère pédagogique et à la direction 3. Obligation de consulter ressource en travail social pour établir un plan d'accompagnement à l'assiduité. 4. Pour un élève résident, son

<p>L'enseignant qui jugera votre absentéisme problématique pour votre réussite ou pour le déroulement de ses cours, initiera les démarches mentionnées ci-contre.</p>	<p>privilège à bénéficier d'une chambre à la résidence est compromis et pourrait être révoqué.</p> <p>5. Engagement signé de l'élève exigé par la direction pour poursuivre la formation et recevoir l'accompagnement nécessaire à sa récupération. L'élève devra faire la démonstration à son enseignant qu'il est apte à réussir malgré ses absences.</p>
---	---

RESPECT DES AUTRES

Principe d'engagement: Je développe des attitudes et des comportements positifs qui m'aident à vivre en harmonie avec les autres. Ceci se manifeste par mes paroles autant que par mes actes. Je respecte la diversité de genre, de culture, d'opinions et de choix de chacun.

2- COMPORTEMENT ATTENDUS OU INTERDITS	CONSÉQUENCES
<p>2.1 Le harcèlement, l'intimidation et la violence ne sont pas tolérés au CFCG, autant de la part des élèves que du personnel de l'établissement.</p> <p>La loi définit l'intimidation comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des comportements, des mots, ou des gestes répétitifs, • qui isolent ou font du mal et qui créent un sentiment d'impuissance, • où la personne ou le groupe qui pose les gestes est en position de force. <p>Un comportement peut-être intimidant même si non intentionnel.</p> <p>Des gestes peuvent être intimidants, même s'ils ne sont pas faits devant la victime (exemple : dénigrement)</p> <p>L'intimidation peut aussi avoir lieu via les réseaux sociaux sur le Web. On parle alors de cyberintimidation.</p> <p>Des comportements hostiles, abusifs, humiliants ou offensants exercés à répétition en rendant le milieu d'étude ou de travail néfaste suggèrent qu'il y a harcèlement.</p> <p>La violence, quant à elle, est une utilisation de la force contre quelqu'un et elle est toujours intentionnelle. Elle peut être de nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verbale ou écrite • Physique • Psychologique • Sexuelle 	<p>Après analyse de la situation et selon la gravité du signalement, la personne reconnue auteure d'un acte d'intimidation, de harcèlement ou de violence sera rencontrée par la direction.</p> <p>La gradation des conséquences peut différer selon la situation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suspension de 3 à 5 jours 2. Participation active à une approche réparatrice guidée auprès de la victime exigée 3. Dénonciation à la Sûreté du Québec 4. Exclusion du CFCG <p>*Pour toute récidive, la sanction sera l'expulsion automatique de l'établissement.</p>

<p>2.3 Il est interdit d'apporter ou d'avoir en sa possession à l'intérieur de l'établissement tout type d'armes.</p>	<p>1. Expulsion automatique du CFCC</p>
<p>2.4 Il est interdit de voler ou d'être en possession de ce qui appartient à autrui.</p> <p>Trafic et de sollicitation en tout genre sont interdits dans l'établissement.</p>	<p>Après analyse de la situation et selon la gravité du signalement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suspension pour une durée de 3 à 5 jours 2. Dénonciation à la Sûreté du Québec 3. Expulsion du CFCC
<p>2.5 Conformément aux directives ministérielles, l'utilisation du cellulaire en classe est interdit, sauf si l'enseignant.e l'autorise pour un projet pédagogique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Récupération de l'appareil par l'enseignant.e 2. Avis écrit remis à l'élève et information transmise à la direction 3. Suspension et engagement signé par l'élève pour réintégrer le cours
<p>2.6 Il est interdit de prendre ou de partager des images (photos ou vidéos) et des captations audios de membres du personnel scolaire ou d'autres élèves sans leur consentement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement écrit de la direction 2. Suspension pour une durée de 3 à 5 jours 3. Expulsion du CFCC
<p>2.7 La circulation dans les stationnements entourant nos établissements doit se faire de façon respectueuse et sécuritaire pour les usagers. La vitesse permise est de 20 km/heure. Toute exagération sera sanctionnée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement écrit 2. Dénonciation à la Sûreté du Québec 3. Interdiction de circuler sur les stationnements de nos établissements

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Principe d'engagement : J'adopte une conduite responsable permettant de garder un environnement scolaire accueillant pour tous. J'avertis les autorités compétentes de toute défectuosité ou détérioration de l'équipement scolaire.

3- COMPORTEMENT ATTENDUS OU INTERDITS	CONSÉQUENCES
3.1 Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'établissement et sur le terrain de l'établissement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement écrit 2. Amende selon la Loi 3. Suspension pour une durée de 3 à 5 jours + 2^e amende
3.2. Il est interdit d'abîmer ou de détruire volontairement ou par négligence des objets, mobiliers, locaux, murs, outils et équipements.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement écrit et remboursement exigé 2. Suspension pour une durée de 3 à 5 jours 3. Expulsion du CFCG
3.3 Il est interdit de déclencher une fausse alerte , d'utiliser les extincteurs à mauvais escient ou de faire usage de moyens risquant de provoquer la panique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suspension pour une durée de 3 à 5 jours 2. Possibilité de poursuite selon l'article 437 du Code criminel 3. Expulsion du CFCG
3.4 Vous devez disposer de vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement 2. Avis écrit de la direction 3. Suivi avec la ressource en travail social exigé
3.5 Le stationnement avant du centre de formation est réservé à l'usage exclusif du personnel et des visiteurs.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement écrit 2. Second avertissement écrit 3. Remorquage à vos frais
<p>3.6 L'usage des systèmes informatiques par les élèves doit se limiter au cadre des fonctions d'études seulement.</p> <p>Les messages reçus ou transmis via notre réseau, de même que les sites visités ne doivent, en aucun cas, servir à des fins de propagande, de diffamation, d'échange de propos haineux ou de consultation ou partage de contenu sexuellement explicite.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis automatique de non-respect de la politique informatique 2. Accès au réseau bloqué et rencontre avec la direction exigée pour réactiver le compte 3. Suspension de 5 jours 4. Expulsion du CFCG
<p>3.7 Le matériel scolaire et informatique prêté par le Centre doit être retourné dans les délais entendus et remis en bon état.</p> <p>L'élève est financièrement responsable de la perte de celui-ci ou des dommages subis au matériel mis à sa disposition par le Centre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Obligation de remplacer ou rembourser le matériel endommagé 2. Si refus de se conformer à cette obligation : <ul style="list-style-type: none"> • Expulsion • Recours légal

RESPECT DE L'ORGANISATION

Principe d'engagement : En choisissant le centre de formation de La Côte-de-Gaspé comme établissement d'enseignement, j'accepte les différents paramètres organisationnels qui régissent son fonctionnement et m'engage à en respecter les modalités.

4- COMPORTEMENT ATTENDUS OU INTERDITS	CONSÉQUENCES
<p>4.1 Le comptoir de service de la cafétéria de l'école secondaire C.-E.Pouliot est accessible aux élèves du Centre, mais il est interdit de manger sur les lieux.</p> <p>L'usager adulte doit quitter les lieux avec son plateau et <u>le rapporter une fois son repas terminé.</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement 2. Droit d'usage suspendu pour 2 semaines 3. Droit d'usage suspendu pour l'année
<p>4.2 À C.-E.Pouliot, il est interdit pour les élèves adultes de fréquenter les espaces réservés aux élèves mineurs.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement 2. Avertissement écrit de la direction 3. Suspension 4. Expulsion du CFCC
<p>4.3 Il est interdit de se trouver dans les espaces réservés au centre de formation en dehors des heures de service administratif (7h30 à 16h30) ou lorsqu'il y a suspension de cours ou fermeture du Centre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement 2. Avertissement écrit de la direction 3. Suspension 4. Expulsion du CFCC
<p>4.4 Aucun affichage ne peut être fait sur ou dans nos établissements sans l'autorisation de la direction.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement et retrait des pièces affichées
<p>4.5 Il ne sera pas toléré qu'un élève dénigre ou nuise à la réputation du CFCC par son discours ou par des agissements allant à l'encontre des valeurs organisationnelles. Ceci vaut pour les publications sur les réseaux sociaux.</p>	<p>Après analyse de la situation et selon la gravité des faits reprochés, la gradation des conséquences peut différer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Attentes signifiées de la direction 2. Action de justice réparatrice exigée 3. Suspension 4. Expulsion du CFCC 5. Poursuite pour atteinte à la réputation

Nom de l'élève : _____ Année scolaire : _____

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Je m'engage à :

- **respecter le code de vie** du centre, ce qui implique entre autres : **Initiales** _____
 - assister à tous les cours inscrits à mon horaire ;
 - n'avoir aucun appareil électronique en ma possession durant les heures de cours ;
 - respecter l'environnement et les individus ;
 - ne pas avoir d'attitudes dérangeantes en salle de classe ;
 - être vêtu de façon convenable ;
 - respecter la politique de la commission scolaire sur le tabac ;
 - respecter les règles de classe.
- **respecter la politique du centre sur l'absentéisme.** **Initiales** _____
- **respecter la politique de la commission scolaire sur l'utilisation des ordinateurs** à des fins éducatives uniquement. **Initiales** _____

Dans l'éventualité où l'un ou l'autre de ces engagements ne serait pas respecté, le Centre de formation de La Côte-de-Gaspé représenté par la direction pourrait appliquer la politique prévue afin de régulariser la situation.

Je reconnais avoir été bien informé des règlements en vigueur au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé, et je désire profiter des services et du climat qui y sont offerts.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

CJE

Suite à cette décision, **j'autorise** le centre de formation de la Côte-de-Gaspé à transmettre mes coordonnées au Carrefour Jeunesse Emploi de la Côte-de-Gaspé si je décide d'abandonner la formation.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PROMOTIONNELLES

FORMULAIRE D'AUTORISATION

J'autorise le centre de services scolaire des Chic-Chocs à prendre des photographies sur lesquelles j'apparais et à les utiliser pour ses besoins en publicité et en promotion. **OUI** **NON**

Signature de l'élève : _____ Date : _____